

Insonorisation : les chantiers vont reprendre

A.L. | 18 Déc. 2014, 07h00 | MAJ : 18 Déc. 2014, 05h41

Les riverains de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle vont pouvoir de nouveau effectuer des travaux d'insonorisation. Hier, la Commission consultative d'aide aux riverains (CCAR) a validé 266 dossiers qui avaient été déposés en 2013, pour un montant estimé à 5,85 M€. Les habitants concernés sont ceux des zones 1 et 2 du Plan de gêne sonore (PGS), qui ont déposé leur dossier jusqu'en décembre 2013, et ceux de la zone 3 du PGS, qui ont déposé leur dossier jusqu'en février 2013.

Les travaux devraient démarrer après mars. Avant cela, ce sont des chantiers qui correspondent à des dossiers validés lors d'anciennes CCAR, qui reprendront. Par ailleurs, une commission particulière se réunira en février afin de mettre en place de nouveaux critères d'attribution, qui seraient, selon nos informations, le niveau d'exposition au bruit, les demandes collectives puis la date de dépôt du dossier. Une autre CCAR se réunira d'ici à juin. Des annonces jugées « insuffisantes » par l'Association de défense contre les nuisances aériennes. « Avec un budget de 40 M€ par an et 60 000 logements restant à isoler en Ile-de-France, il faudra au moins quinze ans pour insonoriser tous les riverains », s'inquiète Françoise Brochot, de l'association.

A.L.